



N/Réf. 2016/MMA / SAEC
Service du personnel
Marie-Madeleine Abdeluahab ☎ 02/391.00.74

Le Centre Public d'Action Sociale de Tubize recrute six accueillant(e)s d'enfants

1. Emploi :

Engagement de :

- 2 accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s pour renforcer les co-accueils existants,
- 4 accueillantes d'enfants conventionné(e)s pour l'ouverture de deux nouveaux co-accueils.

2. Description de la fonction :

Vous assurez en binôme avec votre collègue l'accueil et l'encadrement d'enfants de 0 à 3 ans.

Dans un cadre bienveillant, il vous incombera de :

- Assurer l'accueil quotidien des enfants et des parents,
- Veiller à la sécurité affective, psychologique, médicale et matérielle de l'enfant,
- Connaître et respecter le rythme et le développement de l'enfant,
- Aménager l'espace afin de soutenir et favoriser le développement psychomoteur des enfants,
- Etre en mesure de proposer un éventail varié de petites activités et de jeux, ainsi que d'accompagner les enfants dans ces activités,
- Veiller à une alimentation adaptée et équilibrée en fonction de l'âge des enfants (biberons, repas chauds, panades, etc),
- Assurer la sécurité et l'hygiène des enfants et des lieux,
- Créer une relation de confiance avec les parents,
- Travailler en équipe, communiquer et collaborer avec les membres de l'entière du service « Tom Pousse » du CPAS,
- Participer activement aux réunions d'équipe en soirée,
- Participer activement aux formations,
- Respecter et participer à l'élaboration continue du projet pédagogique,
- Appliquer le principe de non-discrimination et de respect à l'égard des différentes cultures,
- Etre responsable des lieux et du matériel (de puériculture, etc.) mis à votre disposition.

3. Profil souhaité :

Vous êtes détenteur d'un diplôme ou d'une attestation de réussite :

- de puériculteur(trice) ou tout autre diplôme ayant trait à la petite enfance (agent d'éducation, aspirant(e) nursing, auxiliaire de l'enfance) ;

OU d'un équivalent technique (axé sur la petite enfance, à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique supérieur) ;



OU d'un baccalauréat d'éducateur, d'infirmier, d'assistant(e) social(e), institutrice maternelle, ...);

OU d'accueillant(e)s d'enfants, de directeur(trice) de maison d'enfants.

Vous disposez des qualités suivantes : empathie, sens des responsabilités, conscience professionnelle.

Vous êtes capable de travailler de manière autonome et en équipe.

4. Conditions requis :

Le/la candidat(e) doit répondre aux conditions suivantes :

1. Etre âgé(e) de 19 ans au moins à la date de clôture des inscriptions.
2. Posséder un des diplômes cités ci-dessus.
3. Satisfaire aux conditions établies par l'ONE (certificats de bonne conduite, vie et mœurs vierges (modèle II)), bon état de santé physique et psychique ;
4. Jouir des droits civils et politiques ;
5. Habitant de préférence Tubize, Braine-le-Comte, Rebecq, Ittre, Braine-le-Château, Soignies ou Enghien ;
6. Avoir un permis B et un véhicule personnel pour les candidat(e)s n'habitant pas la commune de Tubize ;
7. Avoir introduit sa candidature dans les formes et délais fixés par l'appel aux candidat(e)s.

5. Renseignements complémentaires :

La responsable du service « Tom Pousse » : Virginie BARBIEUR au 02/391 00 76.

6. Modalités d'introduction des candidatures :

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie conforme du diplôme/de l'attestation de réussite doivent être adressées au CPAS de Tubize, à l'attention du Président F. JADIN, rue des Frères Taymans 32, 1480 Tubize.

Sous peine de nullité, les candidatures devront parvenir, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, d'une copie du diplôme requis, de la carte d'identité, du permis de conduire, ainsi qu'un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (modèle 2) au CPAS pour le 1^{er} février 2016, date de la poste ou de l'accusé de réception faisant foi.

7. Evaluations :

Avant les épreuves, une séance d'information générale sur le statut d'une accueillante et sur le mode de fonctionnement d'une structure « co-accueil » sera organisée.

Le jury émettra un avis après :

- l'épreuve écrite, visant à évaluer les connaissances théorique et pédagogique des candidat(e)s, portant sur les matières suivantes :
 - *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27/02/2003 ;
 - *Le développement physique, psychologique, cognitif et social de l'enfant ;
 - *Santé, hygiène et alimentation de l'enfant ;
 - *Soutien à la parentalité ;
 - *Communication non violente et déontologique ;
 - *Santé, alimentation, développement psychomoteur de l'enfant de 0-3 ans ;
 - *Décret de l'O.N.E. du 27/02/2003 concernant l'organisation des Milieux d'Accueil.



- Un questionnaire écrit dûment complété ;
- Un examen oral en groupe via des mises en situation ;
- Un entretien individuel ayant pour but d'évaluer les capacités et la motivation des candidat(e)s.

8. Situation de convention :

Convention à durée indéterminée signée avec le CPAS.

Indemnité de frais journalière brute de 18.49 € (au 01/01/2013) par jour et par enfant présent.

Statut social : Ce statut offre les avantages suivants :

- une couverture sociale au niveau des soins de santé, l'ouverture du droit aux allocations familiales et à la pension ;
- une indemnité payée par l'ONEm pour inoccupation partielle, pour les cas où l'enfant s'absente pour des motifs indépendants de la volonté de l'accueillant(e) : maladie, congés, ...
- une couverture en matière d'assurance au niveau des accidents de travail, de maladie professionnelle, de responsabilité civile de l'accueillant(e) et d'accident pour chaque enfant.

Le statut n'ouvre pas le droit aux allocations de chômage après cessation de l'activité, sauf si l'accueillant(e) y avait droit avant son activité et moyennant certaines conditions relatives à la durée de son activité d'accueillant(e).

A ce jour, l'accueillant(e) ne bénéficie pas de pécule de vacances, ni de congés payés. Pour compenser cela, les accueillant(e)s reçoivent une prime de 1.000€, payée par la Province du Brabant Wallon.

Le service « Tom Pousse » vous offre divers avantages complémentaires.

Horaire de travail variable: de 7 heures à 17 heures 30.

Pour le Bureau Permanent,

La Directrice Générale,


G. DE VUYST

Le Président,


F. JADIN

